

NOMMER L'IMPUTABILITÉ

Thésaurus concerné : Thésaurus d'imputabilité

Ceci peut être saisi directement dans le DMST par les personnels autorisés.

■ Pourquoi et comment nommer l'imputabilité ?

Le renseignement de l'imputabilité d'une pathologie ou d'un symptôme à une exposition professionnelle, selon la connaissance de la science, peut être réalisé selon les mêmes libellés que ceux utilisés en consultations de pathologies professionnelles.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité de l'imputabilité ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

– Lien possible entre les symptômes et une exposition professionnelle.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ Descriptif du Thésaurus d'imputabilité

Il a été arrêté d'utiliser les niveaux d'imputabilité du RNV3P ci-dessous.

Ce Thésaurus comprend 4 libellés actifs, associés chacun à une cotation entre 0 et 3.

Niveau d'imputabilité	Libellé
0	<i>Pas de lien</i>
1	<i>Imputabilité faible ou douteuse</i>
2	<i>Imputabilité possible ou directe mais non-essentielle</i>
3	<i>Imputabilité directe et essentielle</i>

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de cinq digits.

⚙ Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus adapté répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises est ainsi étudié en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent Thésaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

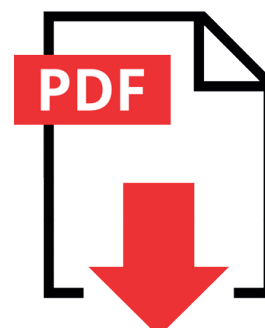
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région, ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus d'imputabilité entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « [Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021](#) » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus d'imputabilité entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. [annexe n°45](#))